



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prime herbagère agroenvironnementale

Question écrite n° 65652

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le renouvellement des contrats prime herbagère agro-environnementale (PHAE) et leur financement. Ce dispositif contractuel de cinq ans proposé par l'État vise à soutenir les éleveurs qui s'engagent à gérer de manière extensive leur prairie. Or il apparaît, dans les Pyrénées-Atlantiques, qu'une soixantaine de demandes ont été refusées. De nombreux « nouveaux installés » se sont ainsi vu refuser l'obtention de ce dispositif. Déjà fragilisés par la situation économique agricole que notre pays traverse aujourd'hui, la non-obtention de ce dispositif compromet la solidité de leur exploitation et le rééquilibrage de leurs revenus. Il est curieux que le Gouvernement ne soutienne pas des agriculteurs dont l'objectif est de perpétuer la filière agricole française tout en s'engageant dans la voie d'une agriculture davantage soucieuse des enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face. Elle lui demande donc de tout mettre en oeuvre afin de permettre la signature de ce dispositif contractuel et de favoriser ainsi l'installation de jeunes agriculteurs sur l'ensemble de nos territoires.

Texte de la réponse

Le maintien des systèmes d'exploitation fondés sur la mise en valeur des surfaces en herbe constitue un enjeu majeur pour les territoires français. En effet, l'entretien et le maintien des prairies, des estives et des landes favorisent la biodiversité et préservent la qualité de l'eau, d'autant plus que ces systèmes d'exploitation sont particulièrement extensifs dans leur conduite. Ils sont par ailleurs nettement plus autonomes en matière d'alimentation du cheptel. Enfin, les surfaces utilisées mobilisent moins d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, énergie). Le Gouvernement reste donc attentif à l'accompagnement des élevages fondés sur la valorisation de surfaces en herbe. Aussi, les décisions prises, dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC), renforcent le soutien économique des élevages par la mise en place d'une dotation spécifique à l'herbe de 707 millions d'euros par an dès 2010. Le Gouvernement comprend parfaitement les inquiétudes sur le renouvellement de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE). Il souhaite pouvoir répondre aux inquiétudes des éleveurs concernés. Une consultation auprès de la Commission européenne a été lancée afin d'obtenir la mise en place d'une formule qui permettrait un prolongement puis un basculement des bénéficiaires actuels de la PHAE, dans le dispositif qui lui succédera dans le cadre de la PAC post 2013. Le financement des renouvellements n'a pas pu être prévu lors du dépôt du projet de loi de finances car ceux-ci dépendent du schéma juridique qui sera arrêté. En effet, selon le dispositif retenu le taux de cofinancement communautaire n'est pas le même. Le Gouvernement poursuit ses travaux afin de pouvoir apporter une réponse qui permette aux éleveurs, dans le cadre de l'actuelle programmation budgétaire européenne 2007-2013, de conserver le bénéfice de ce soutien.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65652

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11579

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1344